

BILAN 2018

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



DÉPOSÉ AU CONSEIL DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

JUIN 2019

Rédigé par Rachel Dubé
En remplacement de Catherine Denis
Coordonnatrice en environnement
MRC de Rimouski-Neigette

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS 2018.....	1
MISE EN CONTEXTE	2
ÉVOLUTION DE LA POPULATION PERMANENTE.....	3
BILAN DES SERVICES MUNICIPAUX DE GMR.....	4
Collecte des déchets	4
Collecte des matières recyclables.....	6
Collecte des matières organiques	8
Apport volontaire d'arbres de Noël.....	9
Collecte des encombrants	9
Apport volontaire à l'écocentre.....	10
Apport volontaire de résidus domestiques dangereux	10
BILAN DES ACTIVITÉS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION.....	11
Publications dans les médias.....	11
Propulsion des outils Web	12
Distribution de dépliants d'information sur les matières recyclables.....	12
Poursuite des campagnes de sensibilisation estivale	12
Coordination des activités durant la semaine québécoise de réduction des déchets.....	12
Implantation du compost dans la Commission scolaire des Phares	12
Consultation publique et séances d'information.....	13
Autres actions	13
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PGMR.....	14
Annexe 1. Rapport annuel du suivi de la mise en œuvre du PGMR 2018	15
Annexe 2. Taux d'enfouissement 2018	28

FAITS SAILLANTS 2018

Diminution du taux de matières enfouies de 15 %

Le taux d'enfouissement a diminué de 15 %, à l'échelle de la MRC de Rimouski-Neigette, entre 2013 et 2018, passant de 655 kg/habitant à 559 kg/habitant. La MRC a atteint son objectif de réduction des déchets fixé à 10 % pour 2020, mais doit poursuivre les efforts sur son territoire. Seules les municipalités offrant la collecte des matières organiques tout au long de l'année 2018 (Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard, Rimouski, Saint-Valérien et Saint-Fabien) ont enregistré un taux d'enfouissement résidentiel plus bas en 2018 qu'en 2013.

Plus de 5 600 tonnes de matières organiques valorisées

En 2018, 5 679 tonnes de matières organiques ont évité l'enfouissement grâce à la collecte des matières organiques. Dans les cinq municipalités offrant le service, la quantité de matières organiques collectée par porte variait de 64 kg en milieu rural à 218 kg en milieu urbain; un écart attribué à la moins grande quantité de résidus verts collectée en milieu rural. Les municipalités participantes ont pu profiter de la distribution du compost produit.

Quantité de matières recyclables en baisse

La quantité de matières recyclables collectée a diminué depuis 2013 atteignant un taux de récupération moyen de 86 kg/habitant en 2018 à l'échelle de la MRC. Ce taux de récupération est en dessous de la moyenne pour les municipalités comparables à l'échelle du Québec. Bien que la diminution des quantités de matières recyclées puisse être expliquée par l'évolution des habitudes de consommation et des produits d'emballage, des efforts supplémentaires pour s'assurer de recycler toutes les matières acceptées seront mis en œuvre.

Plus de 35 300 visiteurs à l'écocentre

Un achalandage record à l'écocentre en 2018 a permis de valoriser 5 038 tonnes de matières telles que des matériaux de construction, articles de maison, branches, matelas, sièges d'auto d'enfant, articles contenant des halocarbures, résidus domestiques dangereux et bien d'autres.

Augmentation du nombre d'arbres de Noël récupérés

Les arbres de Noël apportés volontairement par les citoyens au point de dépôt, jumelés à la collecte porte-à-porte offerte par la Ville de Rimouski, a permis une hausse notable des quantités valorisées cette année : un total de 40 tonnes et plus.

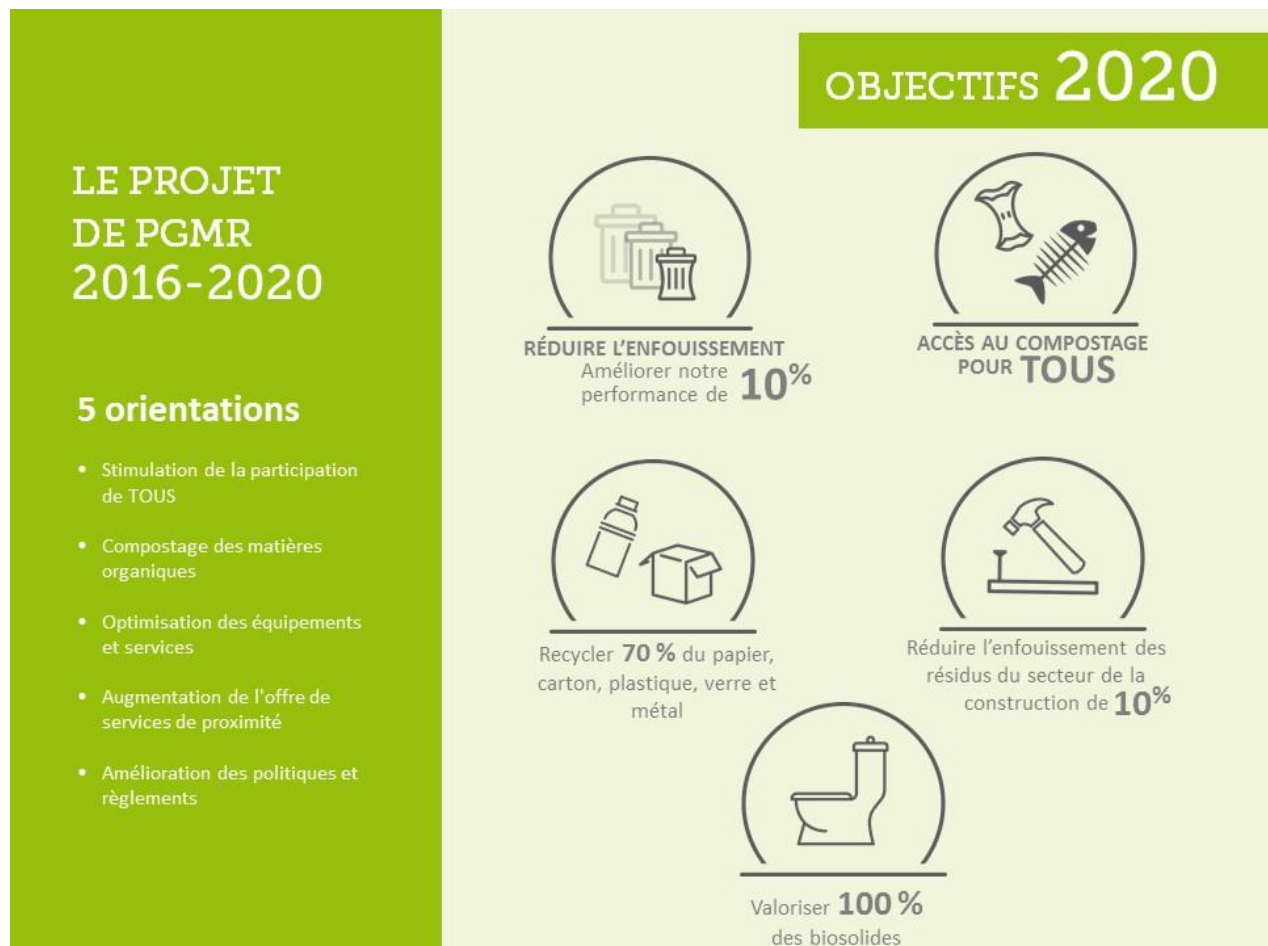
Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rimouski-Neigette est entré en vigueur le 12 février 2017 conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La mise en œuvre du PGMR contribue aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, dont le but ultime est de mettre un terme au gaspillage des ressources. Par le biais de son PGMR, la MRC de Rimouski-Neigette vise à atteindre les objectifs suivants d'ici 2020 :

- Réduire de 10 % les matières enfouies, soit atteindre un taux de 591 kg/habitant en 2020.
- Assurer l'accès à un service de compostage pour tous les générateurs.
- Réduire de 10 % l'enfouissement des matériaux de construction, rénovation et démolition.
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal.
- Recycler 100 % des biosolides.

Ce bilan annuel documente les indicateurs de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et présente le suivi de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2018. Consultez le site www.mrcrimouskineigette.qc.ca pour connaître tous les détails du PGMR 2016-2020.



Évolution de la population permanente

La performance en gestion des matières résiduelles est présentée dans ce rapport en fonction de la population permanente du territoire. Depuis 2013, année de référence du PGMR 2016-2020, la population permanente de la MRC est en légère croissance (+3,0 %). Considérant que les variations de population peuvent avoir un impact sur la production de matières résiduelles, l'évolution de la performance des municipalités sera présentée par habitant et par année.

La population permanente ne prend pas en compte la forte proportion de saisonniers et visiteurs desservis par les services municipaux. Dans les municipalités caractérisées par une forte présence de villégiature, festivités ou population saisonnière, cette situation peut avoir un impact négatif sur leur performance résidentielle en gestion des matières résiduelles (GMR). Malgré ce biais, cet indicateur est appliqué puisqu'il s'agit de la référence utilisée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).



Évolution de la population

Municipalités	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Esprit-Saint	375	374	360	350	357	347
La Trinité-des-Monts	255	259	246	235	238	236
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 016	1 023	1 003	986	998	1 001
Saint-Marcellin	345	337	358	348	342	334
Saint-Anaclet-de-Lessard	3 095	3 144	3 124	3 134	3 149	3 110
Rimouski	47 687	48 155	48 844	49 281	49 197	49 482
Saint-Valérien	918	914	898	888	909	911
Saint-Fabien	1 925	1 926	1 901	1 909	1 892	1 883
Saint-Eugène-de-Ladrière	423	434	424	423	415	418
MRC de Rimouski-Neigette	56 039	56 566	57 158	57 554	57 497	57 722

Bilan des services municipaux de GMR

Cette section présente les résultats atteints en 2018 par les différents services municipaux de gestion des matières résiduelles, soit la collecte des déchets, la collecte des matières recyclables, la collecte des matières organiques, l'apport volontaire des arbres de Noël, la collecte des encombrants, l'apport volontaire à l'écocentre et l'apport volontaire de résidus domestiques dangereux.

Collecte des déchets

De 2013 à 2018, le taux d'enfouissement a diminué de 15 %, à l'échelle de la MRC, passant de 655 kg/habitant à 559 kg/habitant. La MRC a atteint son objectif de réduction des déchets ciblé à 10 % pour 2020.

Cette année, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Rimouski, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Valérien et Saint-Fabien ont enregistré une baisse de leur taux d'enfouissement dans la catégorie résidentiel par rapport à 2013. Il s'agit de municipalités qui offrent la collecte des matières organiques.

Le taux d'enfouissement de la catégorie des institutions, commerces et industries (ICI) a diminué seulement dans les municipalités d'Esprit-Saint et de Rimouski. Il s'agit d'ailleurs d'un secteur où l'on observe fréquemment des variations au cours des années. Seule la Ville de Rimouski obtient une diminution constante depuis 2013.

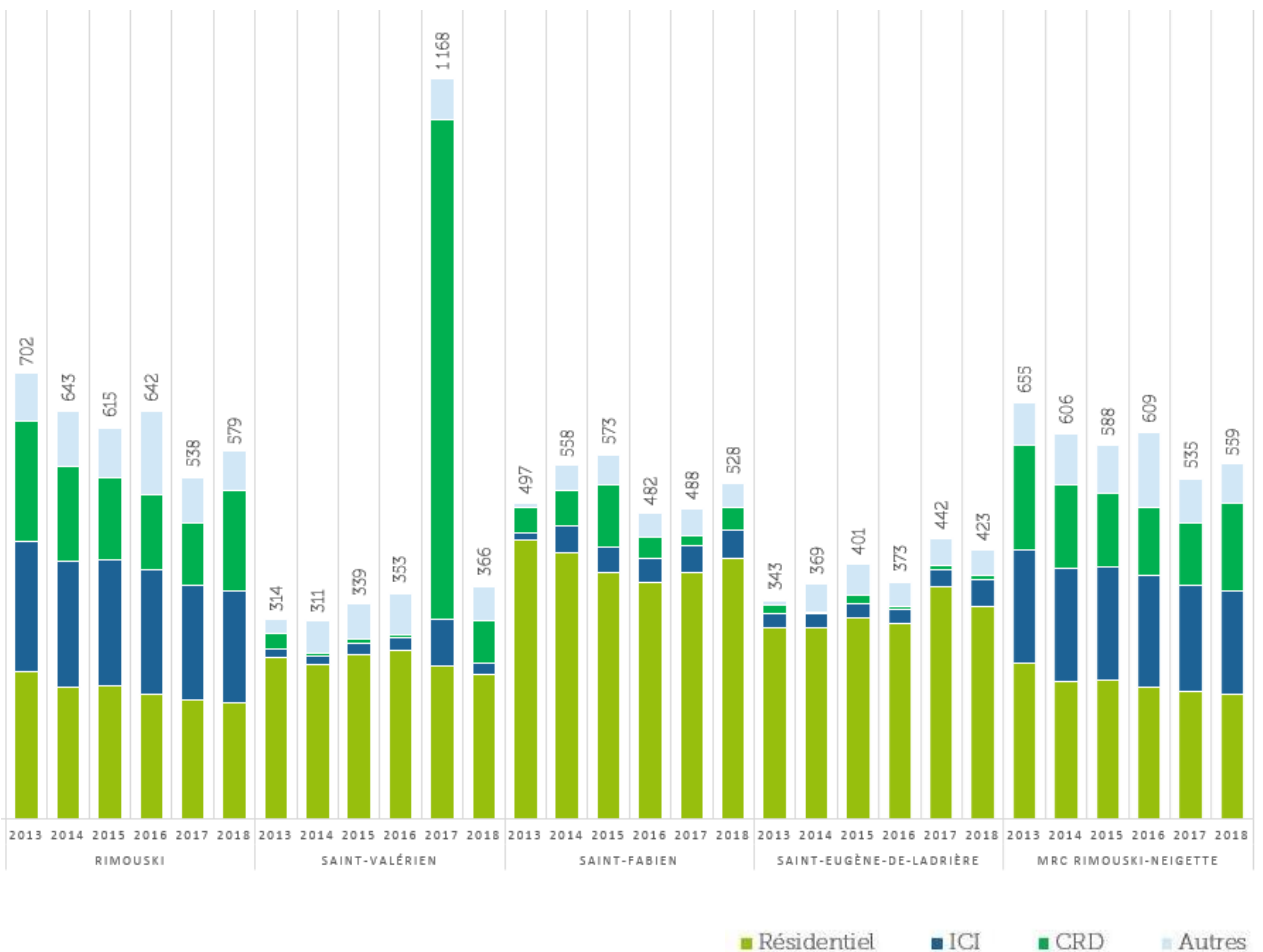
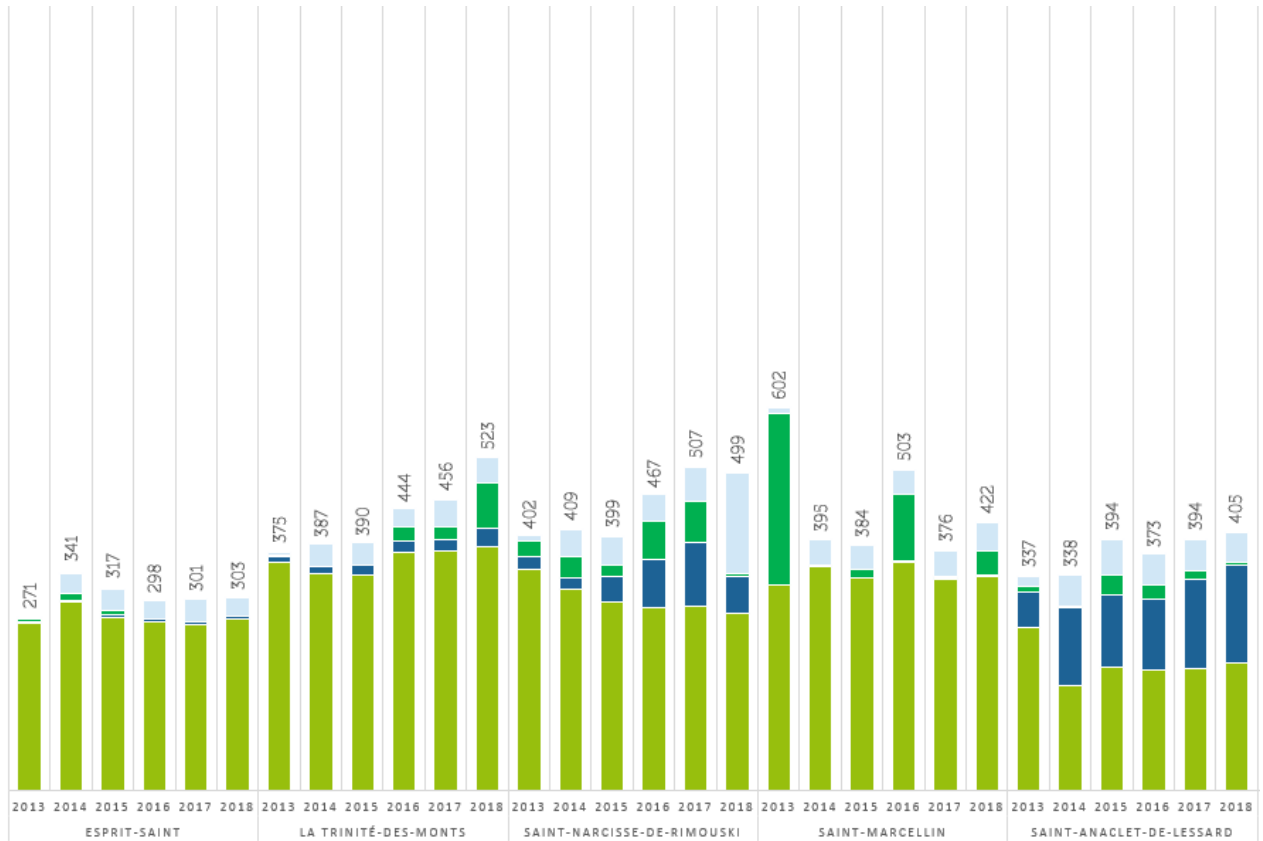
L'entrée en vigueur en 2016 du règlement de la Ville de Rimouski modifiant la tarification des services de GMR pour les ICI améliorera probablement ce rendement au cours des prochaines années. Anciennement, la taxation fixe de déchets (une grille établie selon le type de commerce) incitait peu à la diminution des quantités produites. Le nouveau mode de tarification est basé sur le volume de déchets générés (générateur-payeur), soit selon le volume du réceptacle et la fréquence de collecte. Déjà, suite à ce nouveau mode de taxation, la quantité de déchets générés par les ICI en 2018 à l'échelle de la MRC est passée à 9 407 tonnes; une baisse de 732 tonnes par rapport à 2016.

À l'échelle de la MRC, le taux d'enfouissement des rebuts de construction, rénovation, démolition (CRD) se trouve depuis l'année de comparaison sous le seuil établi. Cependant, si l'on compare le taux avec l'ensemble des années précédentes, l'année 2018 enregistre un taux d'enfouissement plus important. Il est à noter que plusieurs biais rendent difficile l'analyse de ce secteur. Par exemple, l'année de référence de Saint-Marcellin comprenait les résidus d'incendie en 2013, ce qui crée un grand écart lorsque l'on compare les données. Le même biais inverse du côté de Saint-Valérien s'est produit en 2017 dû à des

travaux de destruction d'un ponceau, tout comme La Trinité-des-Monts qui a procédé à la reconstruction du bureau municipal cette année.

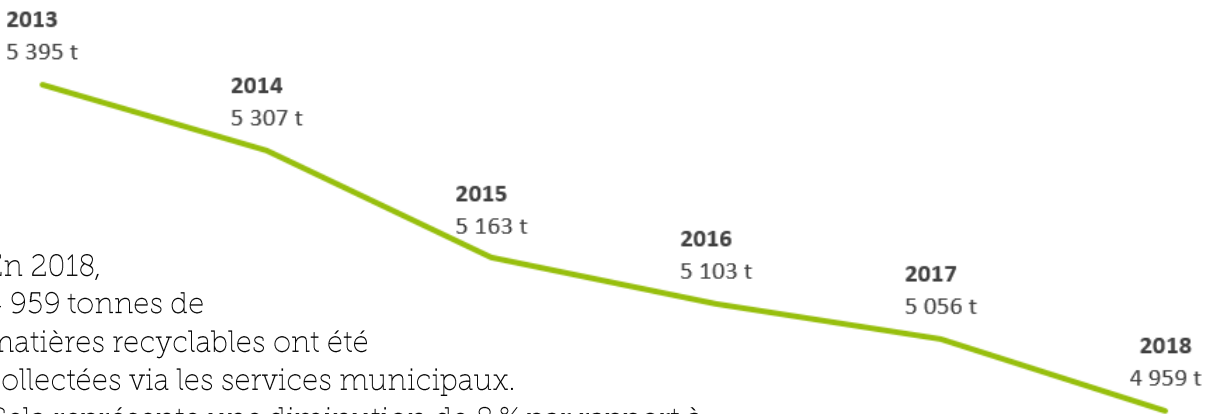
Il s'avère donc primordial que la MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts de sensibilisation, tous secteurs confondus. Les données complètes concernant l'évolution du taux d'enfouissement par secteur et par municipalité sont présentées à l'annexe 2.

Évolution du taux d'enfouissement par municipalité (kg / habitant / année)



■ Résidentiel ■ ICI ■ CRD ■ Autres

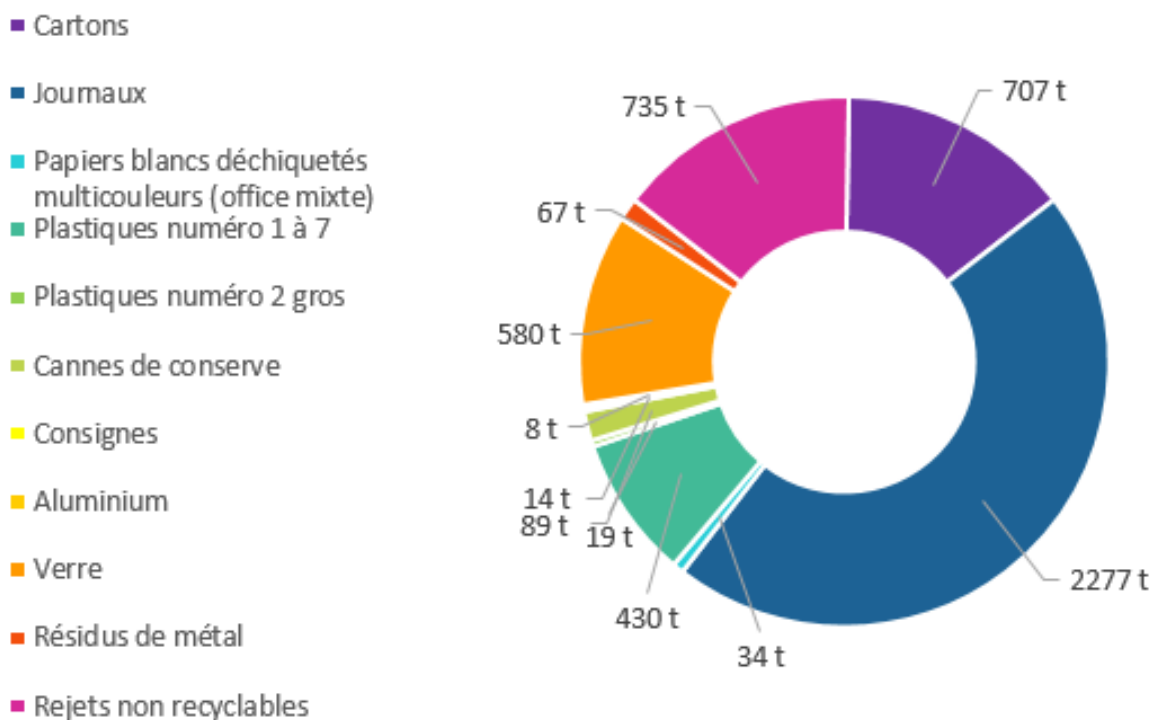
Collecte des matières recyclables



En 2018, 4 959 tonnes de matières recyclables ont été collectées via les services municipaux. Cela représente une diminution de 8 % par rapport à 2013. La quantité de matières recyclées par habitant a également diminué, atteignant une moyenne de 86 kg/habitant en 2018 à l'échelle de la MRC.

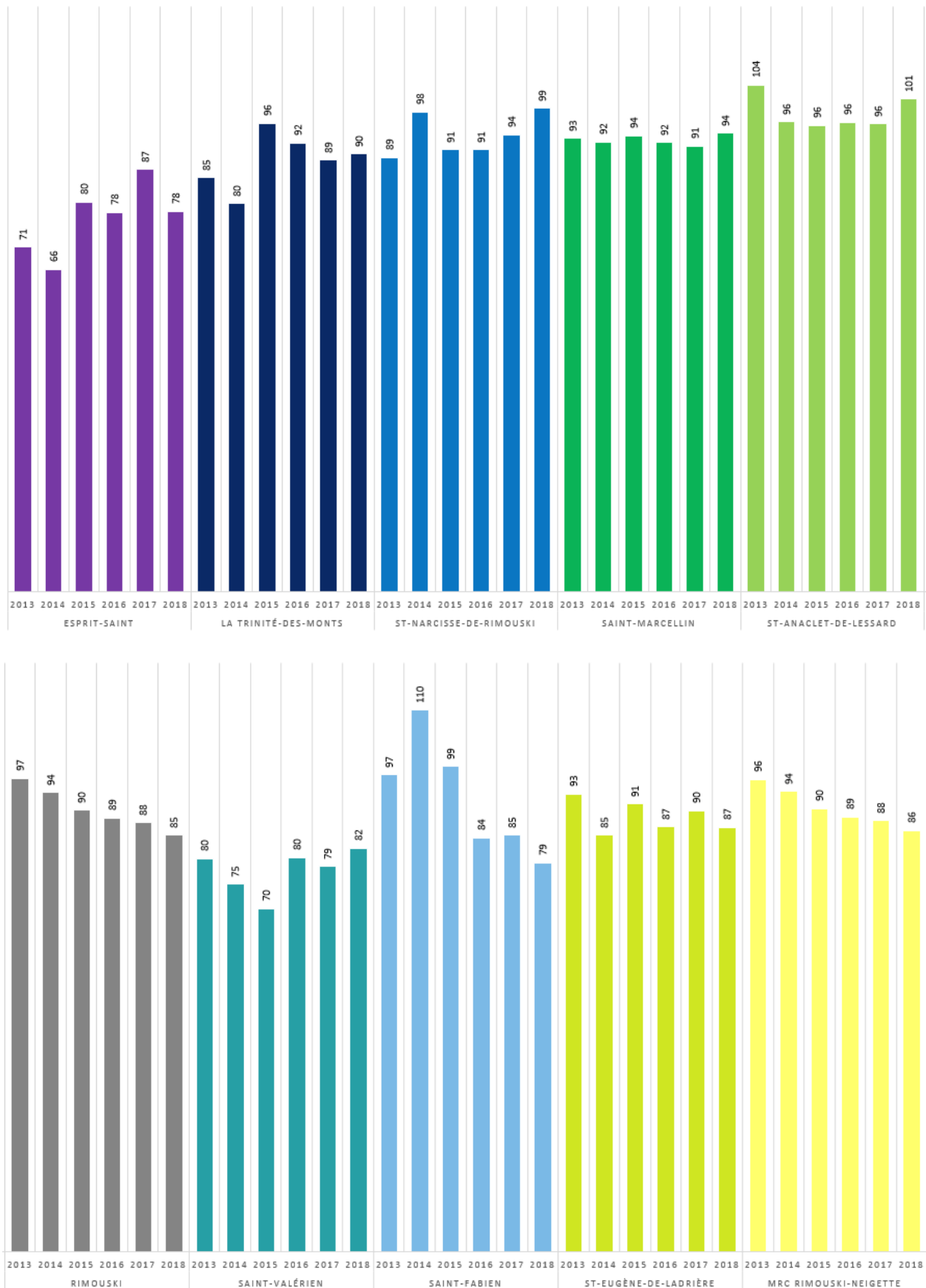
Les données fournies par RECYC-QUEBEC indiquent que la moyenne des municipalités de taille comparable (groupe 6) en 2017 est de 96 kg/habitant. La moyenne par habitant de la MRC est donc inférieure à la moyenne des municipalités de taille comparable. L'évolution des habitudes de consommation et des produits d'emballage peut expliquer en partie la diminution des tonnages observés, mais des efforts supplémentaires devront être consentis afin de s'assurer de détourner les matières recyclables de l'enfouissement.

Projection des matières recyclables de la MRC de Rimouski-Neigette reçues au centre de tri en 2018 *



* Données compilées à partir du rapport annuel du Groupe Bouffard.

Évolution du taux de recyclage par municipalité (kg / habitant / année)



Le service de collecte des plastiques agricoles est intégré à la collecte résidentielle des matières recyclables dans l'ensemble des municipalités du territoire. Les agriculteurs doivent respecter une procédure de préparation des plastiques agricoles.

Malheureusement, malgré que certaines municipalités financent l'achat des rouleaux de sacs de récupération pour ce plastique, la participation des agriculteurs est marginale. Les données transmises par l'Union des producteurs agricoles en 2012 permettent d'estimer que près de 180 tonnes de plastiques agricoles sont générées sur le territoire de la MRC. La participation des agriculteurs à ce service permettant de limiter le gaspillage de ressources

naturelles est essentielle. En 2018, un effort de diffusion dans les journaux municipaux, envoi postal individualisé et une visite de plusieurs fermes a été réalisé. L’an prochain, une campagne web serait souhaitée.

Collecte des matières organiques

En 2018, la Ville de Rimouski et quatre municipalités de la MRC offraient un service de collecte de matières organiques et acheminaient leurs matières au lieu de compostage de la Ville de Rimouski.



Évolution de la quantité de matières organiques collectée (tonnes)

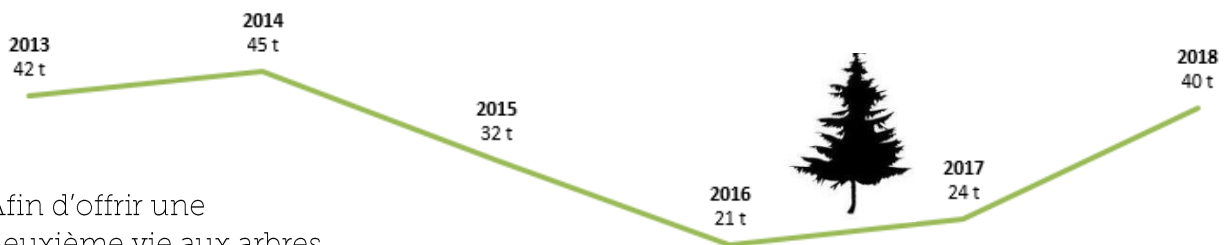
Municipalités	Début de la collecte	2014	2015	2016	2017	2018
Rimouski (incluant ICI)	Septembre 2013	3 413	3 858	4 085	4 136	4715
Saint-Anaclet-de-Lessard	Septembre 2013	210	229	237	220	223
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Juin 2014	27	45	47	48	46
Saint-Fabien	Janvier 2015		121	128	118	111
Saint-Valérien (secteur village)	Décembre 2016			4	35	40
Écocentre		463	255	546	614	545
MRC de Rimouski-Neigette		4 113	4 508	5 047	5 172	5679

La Ville de Rimouski dessert maintenant les immeubles de 12 logements et moins et offre gratuitement la collecte, le transport, le traitement et la fourniture des réceptacles aux ICI qui souhaitent composter. À Saint-Anaclet-de-Lessard, les résidences unifamiliales et bifamiliales sont desservies alors qu’à Saint-Narcisse-de-Rimouski et Saint-Fabien, l’ensemble des unités résidentielles est desservi. De plus, depuis décembre 2016, Saint-Valérien offre la collecte des matières organiques dans le secteur village de son territoire. Elle complète également son offre de service par l’installation de deux points de dépôt (centre communautaire et bureau municipal) permettant l’apport volontaire de matières organiques végétales et animales par les citoyens à longueur d’année. Enfin, la MRC a accompagné en 2018 les municipalités qui n’offraient pas le service de collecte des matières organiques dans leurs réflexions afin qu’elles déterminent leur scénario optimal de gestion des matières organiques. Ces quatre autres municipalités débiteront finalement la collecte de ces matières en janvier 2019.

La quantité de matières organiques détournées de l’enfouissement augmente constamment depuis le début de la collecte municipale par bac brun, mais les difficultés éprouvées lors de l’intégration ou lors d’efforts supplémentaires nécessaires à la consolidation de cette nouvelle habitude de tri au sein des résidences se font sentir. En effet, une fois les données réparties par tonnage par population par année, il est possible

d'observer une stagnation dans les pratiques de compostage. En 2016, la quantité moyenne de matières organiques collectée variait de 66 kg/unité d'habitation desservie en milieu rural à 218 kg/porte desservie en milieu urbain; en 2017, la quantité variait de 67 kg/porte en milieu rural à 216 kg/porte en milieu urbain; en 2018, la quantité varie de 64 kg/porte en milieu rural à 218 kg/porte en milieu urbain.

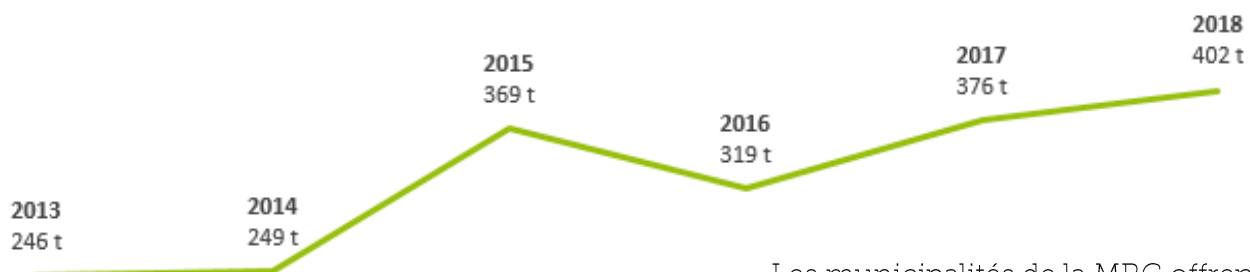
Apport volontaire d'arbres de Noël



Afin d'offrir une deuxième vie aux arbres de Noël naturels, les citoyens de la MRC ont été invités à apporter leur arbre au Carrefour Rimouski. Cette période d'apport volontaire a lieu lors des premières semaines de janvier. Les arbres récupérés sont par la suite broyés et compostés. Cet évènement est coordonné par la MRC, en collaboration avec la Ville de Rimouski, le Carrefour Rimouski et TVA.

En 2018, l'apport volontaire a permis de récupérer 31 tonnes d'arbres de Noël. La Ville de Rimouski a aussi débuté son service de collecte porte-à-porte et a récolté 9 tonnes pour cette première année. À ces 40 tonnes s'ajoutent les arbres reçus à l'écocentre et les services de certaines municipalités. Saint-Narcisse-de-Rimouski donne par exemple la possibilité de les disposer directement au garage municipal. La quantité d'arbres récupérés recommence à croître depuis 2 ans, en espérant que cette tendance se maintienne au cours des prochaines années.

Collecte des encombrants



Les municipalités de la MRC offrent une à trois collectes d'encombrants (gros rebuts) par année aux citoyens de leur territoire. Mis à part les métaux ferreux et non-ferreux et les branches, qui sont généralement valorisées, l'ensemble des matières collectées par les collectes d'encombrants est acheminé au lieu d'enfouissement technique. En 2018, la quantité d'encombrants enfouis dans la MRC atteignait 402 tonnes, ce qui représente une moyenne de 7 kg/habitant.

Depuis 2016, la MRC et la Ville de Rimouski ont collaboré à une étude de faisabilité visant à améliorer la valorisation des gros rebuts dans la MRC. Cette étude a démontré notamment qu'une part importante des encombrants collectés pourrait être valorisée. La MRC et la Ville

de Rimouski collaborent d'ailleurs avec une organisation spécialisée en réemploi afin d'établir des partenariats qui favoriseraient le réemploi des gros rebuts dans la MRC.

Quant au site internet voué aux dons de biens réutilisables de la Ville de Rimouski, il fut bien achalandé en 2018. D'autres plateformes d'échange Web, d'événements et d'organismes sur le territoire ont également permis de donner une seconde vie et de détourner de l'enfouissement plusieurs biens en bon état.

Apport volontaire à l'écocentre

L'écocentre de la Ville de Rimouski offre aux citoyens et aux ICI de la MRC la possibilité de disposer d'un grand éventail de matières en un seul et même endroit afin qu'elles soient valorisées plutôt qu'enfouies. Cette année, l'écocentre fut particulièrement achalandé, soit 35 348 visiteurs. Résultat, plus de 5 000 tonnes de matières détournées de l'enfouissement cette année.

Évolution de la quantité de matières valorisées à l'écocentre

MRC de Rimouski-Neigette	Nombre de visiteurs	Quantité valorisée (tonnes)	Taux de valorisation (kg/habitant/an)
2013	33 219	4 133	74
2014**	-	-	-
2015	33 328	4 623	81
2016	33 488	6 161	107
2017	33 311	4 936	86
2018	35 348	5038	87

** Pas de données disponibles

Apport volontaire de résidus domestiques dangereux

Les municipalités du territoire coordonnent un ou plusieurs lieux de dépôts permanents pour la collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) et parfois des journées de récupération de RDD. Les quantités de matières collectées par ces différents points de dépôts et services ne sont cependant pas disponibles.

Bilan des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation



Prendre conscience de l'importance de réduire ses déchets et développer des astuces pour bien gérer ses matières résiduelles, autant à la maison qu'en entreprise, demande une bonne dose de conviction et de motivation individuelle et organisationnelle. Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation visent à outiller les citoyens dans leur démarche de réduction des déchets et à favoriser leur participation aux différents services de gestion des matières résiduelles.

Cette section résume les principales activités d'information, de sensibilisation et d'éducation qui se sont déroulées en 2018.

Publications dans les médias

- Publication de chroniques mensuelles dans les journaux municipaux en lien avec les services de gestion des matières résiduelles.
- Diffusion de communiqués de presse.
- Mise à jour de la page Facebook de *Réduction des déchets - Rimouski-Neigette*.

Propulsion des outils Web

- Plateforme Web InfoBac (aide au tri des matières résiduelles, astuces, etc.) et entrée du nouvel onglet Calendrier.
- Ligne téléphonique InfoBac offrant de l'information sur les matières acceptées dans les différents bacs.
- Mise à jour du site internet de la MRC de Rimouski-Neigette.

Distribution de dépliants d'information sur les matières recyclables

- Campagne d'information sur les matières recyclables : dépliant *À vos bacs! Prêts? Recyclez!*

Poursuite des campagnes de sensibilisation estivale

- La MRC a parcouru le territoire pour la vérification des bacs de recyclage, de compostage et de déchets afin d'évaluer le taux de participation et d'améliorer la qualité des matières compostées et recyclées.
- Tenue de kiosque dans les festivités et les camps de jour sur diverses thématiques de gestion des matières résiduelles.
- Sensibilisation des commerçants offrant à tort les sacs de plastique compostables aux citoyens.
- Sensibilisation incitant les agriculteurs à une meilleure récupération des plastiques agricoles.

Coordination des activités durant la semaine québécoise de réduction des déchets

- Tenue d'un kiosque traitant du gaspillage alimentaire lors du marché public de Rimouski, en collaboration la MRC, la Ville de Rimouski et les Fruits partagés.
- Diffusion de courts métrages en plein air, dans la salle mobile du Paraloeil.
- Tenue d'un 5 à 7 pour les élus et employés des municipalités, suivi de la conférence grand public de Marlène Hutchinson visant le mode de vie zéro déchet.
- Porte ouverte au lieu de compostage organisée par la Ville de Rimouski.
- Porte ouverte au centre de tri des matières recyclables organisée par le Groupe Bouffard.
- Relai des informations pour le Défi entreprise (agriculteurs) et le Défi citoyen de la SQRD.

Implantation du compost dans la Commission scolaire des Phares

- Stratégie d'implantation réfléchi par le comité de travail.
- Implantation du bac brun dans 16 écoles (où la collecte municipale de matières organiques est implantée).

Consultation publique et séances d'information

- La Trinité-des-Monts, Saint-Eugène-de-Ladrière, Esprit-Saint et Saint-Marcellin ont identifié et priorisé leur scénario de gestion des matières organiques en 2018. Les municipalités débuteront la collecte des matières compostables en janvier 2019. Une rencontre d'information citoyenne pour l'arrivée du bac brun s'est donc tenue dans les municipalités.

Autres actions

- Sensibilisation des citoyens à des meilleures pratiques culturales, tels que l'herbicyclage et la diminution de l'utilisation des pesticides.
- Accompagnement pour la rédaction d'appel d'offres commun pour la collecte à trois voies de 4 municipalités, dans le but de diminuer les gaz à effet de serre causés par le transport des matières (optimisation des trajets) et de réduire les coûts des contrats.

État d'avancement du PGMR

Dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, 655 882,07 \$ ont été versés aux municipalités de la MRC pour l'année 2018. La subvention a varié de 8,05 \$ par habitant à La Trinité-des-Monts à 11,87 \$ par habitant à Saint-Anaclet-de-Lessard.



Ce programme a été instauré afin de contribuer au financement des activités municipales visant l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles. Il est financé par les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, qui sont perçues par les exploitants sur chaque tonne de matières résiduelles envoyée à l'élimination. Le mode de redistribution des redevances mise sur la performance des municipalités ainsi que sur des incitatifs relatifs à la gestion des matières organiques. Une amélioration de la performance des municipalités, notamment en ce qui a trait à la gestion des matières organiques, pourrait se traduire par une augmentation des prochaines subventions.

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mis en place des exigences pour l'octroi de ces subventions. Pour recevoir les subventions, les municipalités doivent être couvertes par un PGMR révisé conformément aux exigences du ministère. De plus, la MRC doit produire un rapport annuel faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR au cours de l'année civile précédente. L'annexe 1 présente l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR pour l'année 2018.

Annexe 1. Rapport annuel du suivi de la mise en œuvre du PGMR 2018

Orientation 1: Stimulation de la participation de TOUS

N°	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
1	Offrir un service de sensibilisation adapté aux différents générateurs.	Réaliser des actions de sensibilisation touchant les différents enjeux et les différents publics.	MRC	En continu	Partiellement réalisé	Différents outils de communication sont déployés ou sont maintenus afin de sensibiliser la population aux enjeux de réduction des déchets. Par exemple: <ul style="list-style-type: none"> - Page Facebook - Mise à jour du site internet - Consultation et séance d'information publique - Communiqué de presse - Entrevues avec les médias - Chronique dans les journaux municipaux régionaux
2	Développer et maintenir les services d'information sur le tri des matières.	Maintenir la ligne Info-Bac et développer des outils d'informations sur le tri des matières (infobac.ca, dépliant, journaux locaux).	MRC	Ligne Info-Bac: En continu Dépliant: 2017 Infobac.ca: 2017	Partiellement réalisé	2017 Ligne Info-Bac: Environ 5 appels par semaine: 260 appels. Infobac.ca 500 visiteurs, 740 sessions; 3000 pages vues, rejoint 5 fois plus d'utilisateurs. 2018 Développement et mise en ligne du nouvel onglet « Planifier » pour la consultation des calendriers de collectes par municipalité dans Infobac.ca.
3	Mettre en place et maintenir une brigade verte ludique.	Sensibiliser les participants des festivités aux bonnes pratiques de GMR.	MRC	En continu	Réalisé	L'écopatrouille (2 étudiants) a parcouru les festivités présentes sur le territoire. L'écopatrouille a parcouru les camps de jour présents sur le territoire.

4	Effectuer des campagnes de vérification de bacs.	Campagne estivale de vérification visuelle des bacs de recyclage et compostage et émission de billets de courtoisie.	MRC et Ville de Rimouski	En continu	Réalisé	<p>La campagne estivale a permis la vérification des bacs de recyclage et de compostage des municipalités rurales participantes et de la Ville de Rimouski.</p> <p>Un rapport détaillé sur la qualité de tri et de préparation des matières a été réalisé et remis aux municipalités. Les résultats ont suscité de l'intérêt.</p>
5	Améliorer les pratiques des instances municipales - être des exemples.	Amélioration des pratiques de GMR de la MRC et des municipalités et accréditation "ICI ON RECYCLE".	MRC et municipalités	2017-2020	Partiellement réalisé	<p>La MRC poursuit des démarches de réduction de ses déchets (don du surplus de mobilier, événements zéro déchet, compostage dans les bureaux). La majorité des municipalités ont adopté une politique et un plan de développement durable (Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Valérien et Saint-Eugène-de-Ladrière): une démarche qui comprend un volet d'amélioration de leurs pratiques de GMR.</p> <p>Plusieurs bâtiments municipaux sont équipés de points de dépôt à 3 voies (recyclage, compost, déchet) et plusieurs lieux municipaux extérieurs sont dotés minimalement de points de dépôt à 2 voies (déchets, recyclage).</p>
6	Accompagner les ICI dans l'élaboration d'une politique de gestion des résidus de CRD.	La MRC proposera et fera la promotion d'une politique de gestion des résidus de CRD type auprès des ICI.	MRC	2017-2020	Non réalisé	
7	Offrir des incitatifs pour encourager la valorisation des résidus de CRD.	Mettre en place un système d'émission de permis de construction qui inciterait à trier et à valoriser les résidus de chantiers.	MRC	2017-2020	Non réalisé	Les coûts de valorisation des résidus de CRD sont actuellement incitatifs puisque le coût de traitement à l'écocentre ou au centre de valorisation des matières est inférieur au coût d'enfouissement.

8	Offrir des incitatifs pour encourager l'utilisation de couches lavables.	Accompagnement des municipalités dans la mise en place d'incitatifs fiscaux pour l'achat de couches lavables.	Municipalités et corporations de développement	2017	Partiellement réalisé	<p>Un suivi des municipalités participantes est effectué pour 2018 : Saint-Valérien (2 ou +), Saint-Fabien (nombre inconnu), Saint-Eugène-de-Ladrière (2 ou +), Saint-Anaclet-de-Lessard (non participante), Saint-Marcellin (1), Rimouski (41 demandes acceptées, très populaires plus de 5500 \$), Saint-Narcisse-de-Rimouski (0), La Trinité-des-Monts (0).</p> <p>Il s'avère que la participation est faible. Puisqu'il s'agit d'un incitatif récent, il est primordial de soutenir l'effort et d'élaborer une stratégie de communication.</p>
9	Limiter le gaspillage alimentaire.	Soutenir les organismes et les projets qui interviennent dans la lutte au gaspillage alimentaire.	MRC	En continu	Partiellement réalisé	<p>En partenariat avec <i>Les Fruits Partagés</i> (organisme visant à réduire le gaspillage alimentaire), la MRC a organisé une conférence sur le zéro déchet, tenu un kiosque au Marché public et a effectué la diffusion de courts métrages pour sensibiliser les citoyens à la réduction du gaspillage alimentaire.</p> <p>Le Plan d'agriculture urbaine (PAU) de la MRC a également été annoncé. Les consultations publiques ont débuté en 2018, dans le but de construire le plan d'action en 2019. Les matières résiduelles, dont le gaspillage alimentaire, font partie de l'un des volets de la démarche du PAU.</p>
10	Valoriser les bonnes pratiques des ICI.	Créer et décerner un prix de reconnaissance des efforts de réduction des déchets lors du Gala de la Chambre des commerces. Créer et alimenter une vitrine de diffusion des bonnes pratiques de GMR des ICI de notre territoire.	MRC	2017-2020	Non réalisé	<p>La Ville de Rimouski incite les ICI participants à la collecte des matières compostables à l'afficher dans leur vitrine (distribution d'autocollants).</p>

11	Accompagner les ICI dans la réduction des contenants à usage unique.	La MRC accompagnera les ICI à réduire les sacs de plastique et les contenants à usage unique.	MRC	2017-2020	Partiellement réalisé	L'écopatrouille estivale a sensibilisé quelques épiceries et détaillants à reconnaître les sacs autorisés dans la collecte municipale de matières organiques, de manière à ce qu'ils informent correctement leur clientèle.
12	Accompagner les ICI dans la réduction du polystyrène expansé.	La MRC accompagnera les ICI afin qu'ils se tournent vers d'autres matériaux d'emballage.	MRC	2017-2020	Non réalisé	
13	Soutenir les organismes environnementaux dans leurs actions en lien avec la GMR.	La MRC collaborera avec des organismes environnementaux afin de les soutenir dans leurs actions en lien avec la GMR.	MRC	En continu	Partiellement réalisé	La coordination de la Semaine québécoise de réduction des déchets par la MRC permet la mise en valeur des activités offertes par les différents organismes environnementaux. Projet d'entente de ressourcerie avec la Friperie de l'Est. Le projet vise à augmenter son offre de services pour la collecte et la livraison d'encombrants sur le territoire de la MRC (soutien financier à venir en 2019, pour 5 ans).

Orientation 2: Compostage des matières organiques

N°	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
14	Accompagner la mise en place de solutions de compostage adaptées aux municipalités rurales.	La MRC accompagne les municipalités dans l'identification, l'élaboration et la priorisation des scénarios de gestion.	MRC	2017	Réalisé	La MRC a accompagné en 2017 et 2018 le conseil municipal de La Trinité-des-Monts, de Saint-Eugène-de-Ladrière, de Saint-Marcellin et d'Esprit-Saint afin d'identifier et de prioriser différents scénarios de gestion des matières organiques. La collecte des matières organiques par bac roulant est maintenant implantée dans

l'ensemble des municipalités de la MRC.
Exception : le cœur villageois de Saint-Valérien est desservi par bac roulant tandis que le reste du territoire rural de la municipalité est desservi par compostage domestique et apport volontaire (bacs roulants présents au bureau municipal). En attente de la consultation publique et présentation des propositions en 2019.

15	Mettre en place une collecte de matières organiques pour les ICI.	Municipalités	En continu	Partiellement réalisé	<p>La Ville de Rimouski poursuit l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI. Le service est offert gratuitement (contenant extérieur et collecte). De plus, un soutien technique à l'implantation est offert gratuitement par la Ville de Rimouski (rencontre individuelle). En 2018, 26 ICI supplémentaires ont été rencontrés, portant le total de participants à plus de 110 ICI.</p> <p>Une majorité des petits ICI des municipalités rurales sont assimilés à la collecte résidentielle par bacs roulants.</p>
16	Mettre en place de la collecte à trois voies dans les multilogements.	Municipalités	Municipalités rurales: en continu Rimouski: 7 à 12 logements prévus au printemps 2018; puis progressivement pour les autres tailles de logement.	Partiellement réalisé	<p>La collecte des matières organiques est offerte à Rimouski dans les multilogements (jusqu'à 12 unités) depuis 2018.</p> <p>La collecte des matières organiques est offerte dans tous les multilogements des municipalités suivantes: Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Fabien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière, La Trinité-des-Monts.</p>

17	Accompagner la mise en place de compostage dans les institutions d'enseignement.	Développer et implanter des projets pilotes éducatifs dans les écoles primaires et secondaires. Favoriser l'implantation du compost dans les grandes institutions postsecondaires.	MRC	En continu	Partiellement réalisé	La majorité des écoles primaires du territoire ont été rencontrées (16/18 écoles) afin d'implanter la collecte des matières organiques dans les classes et certains services de garde en 2018. Seules trois écoles sur le territoire de la MRC restent à être rencontrées en 2019. Deux écoles secondaires ont été rencontrées. Un projet pilote dans la cafétéria est implanté. Les deux grandes institutions d'enseignement du territoire poursuivent le compostage, soit l'UQAR et le Cégep de Rimouski. Le suivi est soutenu par leur comité environnemental respectif.
18	Offrir la cueillette à trois voies dans les lieux publics.		Municipalités	2016	Partiellement réalisé	<i>Voir commentaires action no.5</i>
19	Accompagner la mise en place de services de compostage adaptés à la réalité des terres publiques.	Identification de mode de gestion en concertation avec les gestionnaires et les utilisateurs des terres publiques.	MRC	2018	Non réalisé	

20	Améliorer la collecte d'arbres de Noël.	<p>Mettre en place un service de collecte porte-à-porte des arbres de Noël à Rimouski.</p> <p>Mettre en place un service de points de dépôts dans les bureaux municipaux des municipalités rurales.</p>	MRC	En continu	Partiellement réalisé	<p>La MRC coordonne annuellement la récupération des arbres de Noël afin que ceux-ci soient transformés en copeaux de bois et valorisés au lieu de compostage. Les citoyens de l'ensemble de la MRC apportent leur arbre de Noël à un point de dépôt unique.</p> <p>La Ville de Rimouski a de plus mis en place un service de collecte porte-à-porte en 2018.</p> <p>Résultats 2018 : 31 tonnes apport volontaire, 9 tonnes porte-à-porte à Rimouski.</p> <p>Des efforts supplémentaires de communication de l'évènement ont été mis en place (médias sociaux, journaux locaux, média TV et radio).</p>
21	Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales.	Coordination de l'accompagnement technique des municipalités dans la valorisation des boues.	MRC	En continu	Non réalisé	Reportée 2020. Accompagnement individuel souhaité, car ce n'est pas une problématique pour l'ensemble des municipalités.

Orientation 3: Optimisation des équipements et services

N°	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
22	Favoriser la mise en commun des équipements et des services à l'échelle de la MRC.	Mettre en commun les collectes de matières résiduelles afin de diminuer les impacts environnementaux et d'optimiser les coûts et les efforts administratifs.	MRC	2017	Réalisé	La MRC a accompagné en 2018 les municipalités de Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint dans la rédaction d'appel d'offres commun pour la collecte des matières résiduelles (matières recyclables, compostables, déchets, encombrants).

						La MRC a accompagné en 2018 les municipalités de Saint-Marcellin, Saint-Eugène-de-Ladrière, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint dans la rédaction d'appel d'offres commun pour l'achat de bacs roulants pour matières compostables, l'achat de bacs de cuisine et la production du guide de compostage des citoyens.
23	Poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation à l'écocentre.	Ville de Rimouski	En continu	Partiellement réalisé		<i>Voir commentaires action no.13</i> : Projet d'entente de ressourcerie avec la Friperie de l'Est. Le projet vise entre autres à collecter les encombrants en bon état reçu à l'écocentre.
24	Étudier la faisabilité de mettre en place un service de tri payant à l'écocentre.	MRC	2017	Réalisé		Non souhaité par la Ville de Rimouski (gestionnaire du lieu).
25	Réévaluer la tarification des services de GMR pour les ICI.	Municipalités	2018	Partiellement réalisé		En 2016, la Ville de Rimouski a adopté un règlement modifiant la tarification des services de GMR pour les ICI. Ce nouveau mode de tarification applique de générateur-payeur. L'entrée en vigueur du règlement était le 1 ^{er} janvier 2017. Incitative à récupérer les matières recyclables et organiques, la nouvelle taxation des déchets des ICI se base sur le volume de déchets générés, soit selon le volume du réceptacle et la fréquence de collecte. Auparavant, l'ICI payait une taxe fixe de déchets, peu importe la quantité (une grille établie selon le type de commerce). La nouvelle taxation a eu un impact direct sur la quantité de déchets générés par les ICI.

Comparatif ICI: 2016 (10 138 tonnes), 2017 (9 596 tonnes), 2018 (9 407 tonnes).

26	Améliorer la participation au service de récupération de plastique agricole.	Favoriser une plus grande participation par: - faciliter la participation au service - sensibilisation aux agriculteurs - valorisation des agriculteurs qui participent - Diffusion des résultats	MRC	En continu	Partiellement réalisé	<p>Le lieu de disposition et le financement des sacs semblent avoir un impact sur le taux de participation. La stratégie doit être adaptée selon chaque municipalité.</p> <p>2017 : 37 rouleaux de sacs distribués. 2018 : Ajout de la possibilité d'utiliser les presses à plastiques agricoles et divers outils de communication, dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Distribution par la poste des dépliants- Sollicitation concours et sondage durant la SQRD- Site internet de la MRC- Chronique journaux locaux- Information sur site internet des municipalités- Campagne de sensibilisation estivale <p>La formation d'un comité de concertation (MRC de Mitis, MRC de la Matanie, MRC de la Matapédia, MRC de Rimouski-Neigette) a permis de faire ressortir la nécessité de produire une capsule vidéo destinée pour les médias sociaux. Les appels de soumissions ont été faits. La réalisation et le lancement de la capsule vidéo seront faits en 2019.</p>
27	Évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène dans le contrat de traitement des matières recyclables.		MRC	2016	Réalisé	<p>L'appel d'offres public pour le traitement des matières recyclables des municipalités de la MRC a permis l'ajout du plastique 6 rigide aux matières acceptées et recyclées dans la collecte sélective. Le nouveau contrat a débuté le 1^{er} janvier 2017.</p>

28	Étudier la faisabilité de valoriser les résidus acéricoles.	Identifier et mettre en place un circuit de valorisation de la tubulure acéricole.	MRC	2017	Partiellement réalisé	Les résidus de presse agricoles (composés de terre diatomée et de résidus acéricoles) sont maintenant acceptés au lieu de compostage.
29	Accompagner le développement du circuit de valorisation du textile.	Identifier et améliorer, s'il y a lieu, le circuit de valorisation du textile endommagé.	MRC	2017	Non réalisé	

Orientation 4: Augmentation de l'offre de service de proximité

N°	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
30	Étendre le service <i>Dons de biens réutilisable en ligne</i> à l'ensemble de la MRC.		MRC	2017	Réalisé	Dons de biens en ligne disponible via <i>infobac.ca</i>
31	Assurer une meilleure valorisation des encombrants.	Dégager des solutions viables permettant de donner une deuxième vie aux encombrants en bon état et endommagés.	MRC	2017	Partiellement réalisé	<i>Voir commentaires action no.13 et action no23.</i>
32	Étudier la faisabilité d'offrir un service d'écocentre à proximité des municipalités rurales.		MRC	2017	Non réalisé	
33	Accompagner la mise en place de dépôts de RDD.	Implanter un point de dépôt de RDD dans chacune des municipalités.	MRC	2018	Partiellement réalisé	Présence à Saint-Narcisse, La Trinité-des-Monts, Saint-Anaclet, Rimouski, Saint-Valérien (en partie), Saint-Marcellin (en partie).

Orientation 5: Amélioration des politiques et règlements

N°	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
34	Analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter un règlement limitant l'utilisation des sacs de plastique.		MRC	2018	Non réalisé	Les sacs de plastique à usage unique sont acceptés dans les matières recyclables. Des discussions sont en cours pour 2019.
35	Promouvoir l'herbicyclage et adopter une réglementation à cet effet.		Municipalités	2017	Réalisé	La Ville de Rimouski et la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ont déjà adopté un règlement sur l'herbicyclage. Ces deux municipalités diffusent également des outils de sensibilisation sur cette thématique. Autres municipalités rurales : non applicable.
36	Adoption d'une politique de GMR pour la tenue d'événements.		MRC et municipalités	2017	Non réalisé	
37	Exiger des mesures facilitant la collecte à 3 voies lors de nouvelles constructions ou rénovation.		MRC	2018	Non réalisé	
38	Accompagner l'adoption d'une réglementation municipale harmonisée concernant la GMR.		Municipalités	2017	Non réalisé	Discussions en cours.

39	Accompagner l'adoption de réglementation municipale concernant la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues.	Esprit-Saint; La Trinité-des-Monts; Saint-Fabien; Saint-Eugène-de-Ladrière	2017	Non réalisé
40	Élaborer un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins.	MRC	2018	Non réalisé

Général: Acquisition de connaissance, suivi et concertation

N°	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
41	Créer un comité consultatif permanent sur la GMR.		MRC	En continu	Réalisé	Début des rencontres du comité de suivi sur la GMR en 2017.
42	Caractériser les matières résiduelles enfouies et valorisées par les différents secteurs.		MRC	2017-2018	Partiellement réalisé	En 2016, une caractérisation des gros rebuts collectés sur le territoire a été réalisée par Elyme Conseils et la MRC. Activité à poursuivre.
43	Cerner des problématiques, des objectifs et des actions spécifiques aux municipalités.		MRC	En continu	Non réalisé	<i>Voir commentaires action no.4.</i>

44	Compiler et diffuser les données liées à la GMR.	MRC	En continu	Réalisé	<p>Les données de bilan PGMR ont été transmises au comité consultatif sur la GMR.</p> <p>Le bilan est diffusé sur le site web et médias sociaux annuellement pour les citoyens.</p> <p>Diffusion des données de vérification de bacs par l'écopatrouille aux municipalités (<i>voir commentaires action no.4.</i>)</p>
45	Créer un comité régional de GMR.	MRC	En continu	Partiellement réalisé	<p>Début des activités du Comité régional sur les plastiques agricoles en 2017.</p> <p>Comité régional de concertation sur les matières recyclables débutera ses activités en 2019.</p>
46	Veille stratégique pour le développement de services en GMR.	MRC	En continu	Partiellement réalisé	

Annexe 2. Taux d'enfouissement 2018

Taux d'enfouissement par catégorie de matières (kg/habitant/an)

Municipalité	Année	Résidentiel	ICI	CRD	Autres	Total
Esprit-Saint	2013	263	3	4	0	271
	2018	270 3%	3 -2%	0 -100%	30 >100%	303 12%
La Trinité-des-Monts	2013	358	11	1	6	375
	2018	383 7%	29 >100%	71 >100%	40 >100%	523 39%
Saint-Narcisse-de-Rimouski	2013	348	19	24	10	402
	2018	279 -20%	58 >100%	3 -89%	159 >100%	499 24%
Saint-Marcellin	2013	323	0	270	9	602
	2018	336 4%	3	39 -86%	44 >100%	422 -30%
Saint-Anaclet-de-Lessard	2013	256	57	7	17	337
	2018	200 -22%	154 >100%	6 -25%	46 >100%	405 20%
Rimouski	2013	232	206	189	75	702
	2018	182 -21%	177 -14%	158 -16%	62 -17%	579 -17%
Saint-Valérien	2013	253	13	26	22	314
	2018	226 -11%	18 37%	67 >100%	55 >100%	366 17%
Saint-Fabien	2013	440	10	41	6	497
	2018	410 -7%	45 >100%	37 -10%	37 >100%	528 6%
Saint-Eugène-de-Ladrière	2013	302	22	13	7	343
	2018	335 11%	42 93%	7 -44%	39 >100%	423 23%
MRC Rimouski-Neigette	2013	245	179	165	66	655
	2018	196 -20%	163 -9%	139 -16%	61 -7%	559 -15%

Taux d'enfouissement par catégorie de matières (kg/habitant/an)

Municipalité	Année	Résidentiel	ICI	CRD	Autres	Total
Esprit-Saint	2013	263	3	4	0	271
	2014	296	3	11	32	341
	2015	273	3	9	33	317
	2016	266	3	0	30	298
	2017	262	2	0	37	301
	2018	270	3	0	30	303
La Trinité-des-Monts	2013	358	11	1	6	375
	2014	342	11	0	35	387
	2015	338	16	0	35	390
	2016	373	18	23	30	444
	2017	377	18	21	41	456
	2018	383	29	71	40	523
Saint-Narcisse-de-Rimouski	2013	348	19	24	10	402
	2014	317	17	34	41	409
	2015	296	40	19	45	399
	2016	286	77	60	43	467
	2017	290	99	66	52	507
	2018	279	58	3	159	499
Saint-Marcellin	2013	323	0	270	9	602
	2014	352	0	2	41	395
	2015	334	0	14	36	384
	2016	358	2	107	36	503
	2017	332	2	3	39	376
	2018	336	3	39	44	422
Saint-Anaclet-de-Lessard	2013	256	57	7	17	337
	2014	165	122	3	49	338
	2015	193	113	32	56	394
	2016	188	112	23	50	373
	2017	191	141	13	49	394
	2018	200	154	6	46	405
Rimouski	2013	232	206	189	75	702
	2014	206	199	150	87	643
	2015	209	198	130	79	615
	2016	196	195	120	131	642
	2017	187	181	98	72	538
	2018	182	177	158	62	579
Saint-Valérien	2013	253	13	26	22	314
	2014	244	12	5	50	311
	2015	259	18	7	55	339
	2016	265	19	5	65	353
	2017	241	74	787	67	1 168
	2018	226	18	67	55	366
Saint-Fabien	2013	440	10	41	6	497
	2014	418	44	55	41	558
	2015	388	40	99	46	573
	2016	371	39	33	38	482
	2017	389	41	15	44	488
	2018	410	45	37	37	528
Saint-Eugène-de-Ladrière	2013	302	22	13	7	343
	2014	302	22	3	43	369
	2015	316	23	12	49	401
	2016	307	22	5	39	373
	2017	366	25	8	43	442
	2018	335	42	7	39	423

	2013	245	179	165	66	655
	2014	217	179	131	81	606
MRC Rimouski-	2015	219	178	116	75	588
Neigette	2016	207	176	107	119	609
	2017	200	167	99	69	535
	2018	196	163	139	61	559

X Valeur inférieure à l'année 2013 (valeur de référence)